

Parc amazonien de Guyane

Orientation 03-2: Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

[...]

SOUS-ORIENTATION III-2-4: Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

[...]

- **Mesure III-2-4-4 Promouvoir les démarches visant à l'amélioration des produits et services proposés**

Cela permettrait de donner une visibilité voire une identité aux produits issus des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane et par là même, une plus value en termes économiques et d'image (label, démarches qualité,...). A terme, l'Établissement public pourrait mettre en oeuvre la marque liée aux parc nationaux si les partenaires le souhaitent.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou financier, facilitateur.

Partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Département, Région, comité du tourisme de la Guyane, services de l'Etat (DAAF...), chambres consulaires (chambre d'agriculture), établissements publics, socioprofessionnels ...

[...]

Page 85 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2934

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 11:43